



Fort intérêt des investisseurs dans Theraclion : Opération d'augmentation de capital réalisée à 100%

- Montant brut final de l'opération de 9 629 337 euros
- Émission de 1 610 257 actions nouvelles, au prix de 5,98 euros par action

Malakoff – 18 août 2016 – THERACLION (Alternext, FR0010120402 – ALTHE, éligible au dispositif PEA PME), société spécialisée dans l'équipement médical innovant dédié à l'échothérapie, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), qui s'est déroulée du 26 juillet au 5 août 2016. Cette opération a permis de lever un montant brut final de 9 629 337 euros à travers l'émission de 1 610 257 actions nouvelles, au prix unitaire de 5,98 euros.

Cette levée de fonds vise à renforcer la structure financière de la société, à financer ses dépenses courantes (insuffisance du fonds de roulement estimée à 3,2 millions d'euros) et à obtenir des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et, plus particulièrement :

- Poursuivre le développement d'une activité pérenne et bénéficiaire sur ses marchés actuels : en s'appuyant sur son expansion en cours en Allemagne et sur l'accroissement significatif du nombre de traitements de la thyroïde, la Société souhaite ainsi déployer son activité sur les autres pays couverts par le marquage CE, notamment l'Italie, la France et le Royaume-Uni, ainsi que sur la Corée du Sud.
- Mener des études cliniques, notamment pour accéder à de nouveaux marchés :
 - aux États-Unis (1/2 million d'interventions chirurgicales par an pour les indications actuelles) avec le dépôt du dossier FDA à venir courant 2016 afin d'accéder au plus grand marché au monde ; et
 - en Chine (2 millions d'interventions chirurgicales par an pour les indications actuelles) où des discussions sont en cours avec un partenaire chinois.
- Initier l'extension possible des indications au cancer du sein et de la thyroïde.

Ces trois activités clés pour le développement de la Société nécessitent des investissements relativement limités qui peuvent facilement être redimensionnés selon les circonstances.

« Le succès de cette augmentation de capital nous dote de moyens financiers accrus afin d'accélérer le développement de notre société à la fois sur nos marchés actuels, mais également à travers l'accès à de nouveaux marchés comme la Chine, premier marché du monde en nombre d'actes, et les Etats-Unis. Au-delà de nos indications actuelles, les tumeurs bénignes du sein et de la thyroïde, nous entendons initier au plus vite les études cliniques afin d'élargir notre champ d'action au cancer du sein et de la thyroïde, » commente David Caumartin, Directeur Général de Theraclion. *« Je tiens à remercier en particulier le groupe chinois Furui Medical Sciences spécialiste de la santé en Chine qui a souscrit 51,6%*



de l'opération, l'ensemble de nos grands investisseurs historiques dont Truffle Capital, Natixis Asset Management, Aviva et Occasio Alpha, ainsi que les particuliers qui nous ont fait confiance et qui se sont mobilisés à l'occasion de cette levée de fonds. Le fort taux de souscription à titre irréductible de 84% témoigne de la confiance de nos actionnaires. Je souligne que la direction et les employés de Theraclion ont également réinvesti dans le développement de leur société, ce qui montre leur engagement et leur motivation pour développer l'échothérapie en tant qu'alternative non-invasive à la chirurgie. »

Résultat des souscriptions et allocation des actions

La demande pour l'augmentation de capital s'est élevée à environ 9,6 millions d'euros, soit un taux de souscription de 100%, répartie comme suit :

- 1 353 166 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 84,03% des actions nouvelles à émettre ;
- 225 940 actions nouvelles ont été demandées et souscrites à titre réductible, représentant 14,03% des actions nouvelles à émettre ;
- 31 151 actions nouvelles ont été demandées et souscrites à titre libre, représentant 1,93% des actions nouvelles à émettre.

A l'issue de l'opération, le capital social de Theraclion sera constitué de 6 441 029 actions et s'élèvera à 322 051,45 euros.

Le règlement-livraison est prévu le 22 août 2016 et les actions nouvelles seront admises aux négociations sur Alternext Paris le 23 août 2016. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilables aux actions existantes. Elles seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes sur Alternext Paris (ISIN : FR0010120402).

L'Augmentation de Capital a été conduite par Portzamparc en qualité de Chef de File.

Le cabinet d'avocats Lexelians est intervenu sur les aspects juridiques.

À propos de Theraclion : www.theraclion.com

Theraclion est une société française spécialisée dans l'équipement médical de haute technologie utilisant les ultrasons thérapeutiques. S'appuyant sur les technologies les plus avancées, Theraclion conçoit et commercialise une solution innovante d'échothérapie, l'Echopulse®, qui permet le traitement des tumeurs par Ultrasons Focalisés sous guidage échographique. Theraclion est certifiée ISO 13 485 et a reçu le marquage CE pour l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens. Localisée à Malakoff, près de Paris, Theraclion rassemble une équipe de 34 personnes dont 50% sont dédiées à la R&D et aux essais cliniques.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de Theraclion : www.theraclion.com



Informations du public

Un prospectus visé par l'AMF le 22 juillet 2016 sous le numéro n°16-341, composé du Document de Référence 2015 enregistré le 8 juillet 2016 sous le numéro R.16-065 et d'une Note d'Opération (incluant un résumé), est disponible sans frais auprès de Theraclion, ainsi que sur les sites Internet de Theraclion (www.theraclion.com) et de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de Theraclion ainsi que des risques relatifs à l'opération, veuillez-vous référer aux sections « Facteurs de Risques » du Document de Référence enregistré par l'AMF et de la Note d'opération visée par l'AMF, disponibles sur les sites Internet de Theraclion (www.theraclion.com) et de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Avertissements

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Theraclion dans un quelconque pays. En France, ces titres ne peuvent pas faire l'objet d'une offre au public en l'absence de prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, la « **Directive Prospectus** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres autre que la France (un « **Etat Membre** »). En conséquence, les actions ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les Etats Membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Les actions qui seraient émises dans le cadre de cette augmentation de capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne peuvent être offertes ou cédées aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Theraclion n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public de titres au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement aux personnes qui sont considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.



(« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Habilitées** »). Toute personne autre qu'une Personne Habilée doit s'abstenir d'utiliser ou de se foncer sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne pourra être réalisé que par des Personnes Habilitées.

Le présent communiqué ne doit pas faire l'objet de diffusion aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Theraclion est coté sur Alternext Paris

Éligible au dispositif PEA-PME

Mnémonique : ALTHE – Code ISIN : FR0010120402



Contacts :

Theraclion

David Caumartin
Directeur Général
Tél. : +33 (0)1 55 48 90 70
david.caumartin@theraclion.com

NewCap

Communication Financière et Relations
Emmanuel Huynh / Valentine Brouchot
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
theraclion@newcap.eu

Kalima

Relations Presse
Estelle Reine-Adélaïde/ Florence Calba
Tél. : + 33 (0)1 44 90 82 54
era@kalima-rp.fr